

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE RUBAN ROUGE

M. d'Aulan a porté, vendredi, à la tribune la surprise qu'avait causée, un peu partout, la décoration de M. Isidore Jacob, dit Paquin, couturier grand réclamateur, comme ses confrères, et fondateur, à Paris, d'une maison anglaise. M. d'Aulan a eu l'esprit de ne pas prendre la chose au tragique et, peut-être eut-il bien fait de ne pas prendre même au sérieux. Mais il tenait à montrer les dessous de cette affaire et, quand il s'agit de M. Paquin, les dessous peuvent être entendus en plusieurs sens.

Mon dieu, il est certain que le nouveau décoré n'a pas dû à son seul mérite de fleurir sa boutonnière. Mais est-il le premier ?

Certes, il est regrettable que la croix d'honneur soit ainsi prodiguée. Il vaudrait infiniment mieux qu'elle ne figurât que sur des poitrines dignes d'elle, c'est-à-dire ayant honoré la France par une valeur remarquable et indéniable. Mais pour cela ne faudrait-il pas changer le mode de nomination et ne plus permettre au gouvernement seul de soumettre à la signature du Chef de l'Etat — qui ne peut guère la refuser étant donné son rôle constitutionnel, — les brevets qui constituent les nouveaux chevaliers ? Pour tout dire en un mot, ne vaudrait-il pas mieux que les nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur, fussent faites par une loi, votée par les Chambres après discussion publique et contradictoire des titres des candidats ? Oui, évidemment, et tout le monde est d'accord sur le principe, quand on s'en tient à cette conception fondamentale que la Légion d'honneur est faite pour distinguer ceux dont le mérite a accru le patrimoine d'honneur du pays.

Seulement, la Légion d'honneur, en pratique, n'est pas cela. En pratique, elle est un moyen de gouvernement, un instrument de règne. Comme le serment, au dire du vieux Caton, était un emplâtre à guérir les dettes, elle sert à payer toutes sortes de services avec lesquels l'honneur n'a que des relations fort éloignées. Agents électoraux influents, journalistes dévoués, adversaires fougueux mais réductibles, confidents, complices, camarades, et aussi une foule de braves gens qui n'ont aucune valeur personnelle, mais qui emploient une partie de leur fortune ou de leur temps à des œuvres méritoires et diverses. C'est ainsi qu'en ce moment même, une kyrielle d'entrepreneurs font d'énormes sacrifices d'argent à l'Exposition, avec l'espoir de recevoir, à titre de compensation, ce bout de ruban dont la couleur excite les hommes autant que les taureaux.

A ce point de vue, le ruban rouge a son utilité, mais il est mal dénommé : légion d'honneur. Il devrait s'appeler le *Mérite Universel* le mot *mérite* était de compréhension plus vaste que le mot *honneur*.

On pourrait, alors, conserver à la Légion d'honneur le caractère que son titre impose, de distinction rare accordée par la nation tout entière, aux plus grands de ses enfants. Il n'y aurait peut-être pas douze légionnaires par an, mais la qualité rachèterait la quantité...

C. R.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 26 mars 1900

Au début de la séance, M. Lempereur adresse au ministre de la guerre une question au sujet des accidents arrivés à des soldats dans des marches dans les Alpes.

Il demande que l'on supprime certains postes avancés et très dangereux.

Le ministre promet de s'occuper de la question.

M. Zévaès demande que les croix de la Légion d'honneur ne soient accordées que pour les actes de dévouement et de bravoure accomplis devant l'ennemi.

M. Zévaès demande l'urgence que M. Waldeck-Rousseau ne repousse pas.

L'urgence est votée.

M. Duquesnay vient ensuite interpeller le gouvernement sur les événements de la Martinique.

Longuement, l'orateur développe son interpellation. M. Gerville-Réache monte à la tribune et fait remonter la faute de l'émeute à l'officier qui commandait la troupe pour empêcher les grévistes de passer.

M. Gerville-Réache soutient que les grévistes étaient très calmes, et que rien ne poussait les soldats à faire feu.

M. Fournière déclare aussi que tout était préparé pour faire échouer le mouvement gréviste.

M. Decrais répond que le gouvernement doit attendre des renseignements complémentaires avant d'agir équitablement sur les responsabilités.

La discussion est close. Et l'on vote sur la priorité de l'ordre du jour déposé par M. Gerville-Réache, accepté par le gouvernement et adopté par 243 voix contre 232.

L'ordre du jour au fond est mis aux voix et adopté malgré MM. Lasserre et Ribot par 285 voix contre 239.

Après quoi la séance est levée au milieu d'une extrême agitation.

INFORMATIONS

Elections législatives

HAUTE-SAONE. — ARRONDISSEMENT DE VESOUL

Inscrits : 26.020. — Votants : 20.696.

MM. Fachard, nationaliste 11,463 (Elu)

Paul Morel, répub. 8,874 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Bontemps,

radical, élu sénateur, qui, aux élections

législatives de 1898, avait obtenu 13.182

voix contre 1.721 données à M. Touranchet, candidat agricole.

SAVOIE. — 2^e CIRCONSCRIPTION DE CHAMBERY

Inscrits : 18.366. — Votants : 14.229.

MM. Chambon, radical 7,356 (Elu)

Richard, nationaliste 6,759 voix.

Il s'agissait de remplacer M. Antoine

Perrier, républicain modéré, élu sénateur,

qui avait obtenu en 1898, 7,727 voix contre

7,084 données à M. Deslarmes, radical-socialiste.

SEINE-INFÈRE. — 2^e CIRCONSCRIPTION D'YVETOT

Inscrits : 11.870. — Votants : 9.487.

MM. Louis Quesnel, ral.-nat. 4,771 (Elu)

Pierre Giffard, rép. 4,600 voix.

Il s'agissait de remplacer M. de Mont-

fort, rallié-nationaliste, élu sénateur, qui

avait été nommé en 1898 par 6.216 voix

sans concurrent.

M. Loubet à Montélimar

Le président de la République, accompagné de M^{me} de Saint-Prix, sa fille, de M. Combarieu et du capitaine Chabaud, est parti samedi matin, à neuf heures, pour Marsanne, où il a trouvé sa mère en excellente santé.

A son retour, le président a été salué par les populations de Sauzet, de Saint-Grignan, etc. Il était rentré à Montélimar à 4 h. 1/2.

M. Loubet est parti dimanche à huit

heures, pour Grignan, voir son frère le docteur Loubet.

Le président de la République est rentré lundi soir à Paris, par le train de trois heures.

Au Luxembourg

La commission relative à la réforme du régime de la presse a entendu, hier, M. Monis, garde des sceaux. Il a exposé et soutenu les idées du gouvernement qui sont celles-ci : 1^o Correctionnalisation du délit d'injure et d'offense en ce qui concerne uniquement le président ; 2^o possibilité pour les fonctionnaires de poursuivre séparément au civil et au criminel ; faculté donnée à la cour d'assises dans certains cas exceptionnels de prononcer les condamnations à des dommages-intérêts même en cas d'acquiescement.

Mort d'un amiral

L'amiral Duperré est mort hier après-midi d'une congestion pulmonaire, à son domicile, 84, rue du Rocher.

M. Poincaré en Roumanie

M. Poincaré, étant allé plaider à Bucharest un gros procès d'entreprise, et ayant, paraît-il, attaqué l'administration roumaine, des manifestations tumultueuses se sont produites contre lui dans la capitale de la Roumanie.

Monument Garibaldi

Dimanche a eu lieu à Dijon l'inauguration du monument Garibaldi.

M. Georges Leygues, ministre de l'instruction publique, présidait.

Un grand nombre de sociétés militaires assistaient à cette cérémonie, au cours de laquelle plusieurs discours ont été prononcés par MM. Brulet Morin-Gacon, maire de Dijon, Barallon, Delon-Soubeiron, député du Gard et M. Leygues, ministre.

La grâce de Christiani

Le parquet vient de signer l'ordre de mise en liberté immédiate de M. de Christiani, l'agresseur de M. Loubet. La grâce de M. de Christiani est donc définitive.

Grâces prochaines

Plusieurs journaux annoncent que les jeunes gens condamnés pour l'affaire de l'église Saint-Joseph vont être graciés et mis en liberté.

Le droit d'accroissement

Les ursulines de Morlaix ayant refusé de payer le droit d'accroissement, le fisc fit saisir plusieurs de leurs propriétés, qui furent vendues au tribunal civil de Morlaix.

Les ursulines avaient d'abord épuisé toutes les voies de recours, mais l'adjudication n'en avait pas moins été fixée au 22 mars. Cette vente a été remise au 17 mai. Les ursulines annoncent qu'elles vont se soumettre. Elles ont fait notifier à l'administration leur intention de solder le montant des condamnations prononcées contre elles, de sorte que la vente n'aura pas lieu.

Les congrégations

On télégraphie de Nancy qu'une condamnation à 100 francs d'amende et aux dépens a été prononcée contre la supérieure du Bon-Pasteur pour n'avoir pas ouvert la porte de son établissement à l'inspecteur du travail à neuf heures du soir.

Instruction publique

Le ministre de l'instruction publique adresse aux recteurs la circulaire suivante : « Des incidents récents ont démontré les

inconvenients parfois graves qu'il peut y avoir à ce que des membres du corps enseignant traitent dans des conférences publiques des sujets se rattachant directement ou indirectement à la politique intérieure ou extérieure du pays. Je vous prie, en conséquence, de les inviter à s'abstenir désormais de traiter des sujets de cette nature. »

Les incidents récents dont il s'agit, seraient les manifestations qui ont eu lieu à Bordeaux devant le consulat anglais à la suite d'une conférence sur le Transvaal faite par M. Henri Lorin, professeur de géographie coloniale à la Faculté des lettres.

L'attentat du Palais

M. Bardin, l'auteur de l'attentat commis mercredi dernier au palais de justice, sera renvoyé devant la cour d'assises pour tentative de meurtre.

Contre « l'Echo de Paris »

Le colonel Picquart et M. Reinach poursuivent en correctionnelle « l'Echo de Paris », qui les a qualifiés de traîtres à plusieurs reprises. Cette affaire viendra le 25 mai.

Sociétés d'assurances mutuelles agricoles

En présence des pertes considérables que l'état de l'atmosphère fait subir à l'agriculture et auxquelles on ne peut apporter de remèdes efficaces, la commission chargée d'examiner la proposition de M. Viger relative à la constitution des sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles, a, dans un rapport des plus favorables, donné son adhésion à cette proposition. La commission conclut à l'adoption du projet de loi présenté en ces termes :

« Les sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles qui ne réalisent aucun bénéfice sont affranchies des formalités prescrites par la loi du 24 juillet 1867 et le décret du 22 janvier 1868, relatifs aux sociétés d'assurances, et pourront s'organiser suivant les prescriptions de la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels.

» Les sociétés ou caisses d'assurances mutuelles agricoles ainsi créées seront exemptes de tout droit de timbre et d'enregistrement autres que le droit de timbre de dix centimes prévu par la loi du 25 août 1871. »

L'ouverture de l'Exposition

MM. Berteaux, Aimond, Périllier, Jourde et Delon-Soubeyran, ont saisi la Chambre de la proposition suivante : « Article unique. — Le 14 avril 1900, jour de l'inauguration de l'Exposition, est déclaré jour férié. »

Un don

Un donateur anonyme vient de créer à l'Aéro-Club un prix de cent mille francs pour l'aéronaute qui doublera la tour Eiffel, fera onze kilomètres dans une demi-heure et reviendra au point de départ.

Mort d'une centenaire

Une centenaire, M^{me} veuve Houssart, vient de mourir à Guignicourt (Aisne). M^{me} Houssart était née à Saint-Thierry (Marne), le 7 vendémiaire, an VI (28 septembre 1797). Elle avait donc plus de 102 ans.

Un singulier médecin

« Un indigène des environs de Kairouan, nommé Ali-ben-Hadj-Abdallah, du douar Djouaouda, malade depuis quelque temps, s'était décidé à aller consulter un médecin arabe.

» Celui-ci, sans sourciller, lui prescrivit la singulière médication que voici : « Creuse » dans la terre, lui dit-il, un trou capable

» de te contenir ; chauffe les parois de cette
» cavité en y allumant un grand feu, puis
» descends-y. Par Allah ! tu seras sûrement
» guéri ! »

Le malheureux Abdallah exécuta de point en point cette ordonnance. Le trou une fois creusé et chauffé à blanc, il s'y fit descendre et y demeura quelques minutes, en dépit d'insupportables souffrances. Mais, à la fin, la douleur devint trop cuisante et on se hâta de le remonter. Le trop confiant Arabe avait été littéralement rôti, sa peau éclatait de tous côtés.

La prédiction de son médecin ne tarda pas à se réaliser, car après dix heures d'une terrible agonie, la mort apportait le suprême remède aux maux du crédule Abdallah.

Tirages financiers

Ville de Paris 1899, dit Emprunt du Métropolitain

Le numéro 319 730 gagne 100,000 fr.
Le numéro 67,962 gagne 10,000 fr.
Le numéro 207,541 gagne 10,000 fr.
Trente numéros gagnent chacun 1,000 fr.

Sept condamnations à mort

La cour d'assises d'Alger a condamné à la peine de mort sept indigènes accusés de vol à main armée, d'homicide, de tentative d'homicide avec guet-apens et préméditation.

Deux autres ont été condamnés à six ans de travaux forcés.

Le jury avait à répondre à 171 questions. Les défenseurs se sont pourvus en cassation.

CHRONIQUE LOCALE

Circulaire ministérielle

Le ministre de la guerre a adressé à tous les chefs de corps une circulaire concernant le recrutement des pompiers.

Il a décidé que 200 nouveaux engagements pourraient être reçus au titre du régime de sapeurs-pompiers de Paris.

Ces engagements pourront être souscrits exceptionnellement jusqu'au 15 avril 1900

Convocation des réservistes et territoriaux

Dans le but de permettre à tous les citoyens de prendre part aux prochaines élections municipales, le ministre de la guerre avait décidé, par une décision du 15 mars, qu'aucune convocation de réservistes ou de territoriaux n'aurait lieu du 6 au 13 mai.

Par une circulaire en date du 20 courant, il vient de modifier ces dates et de décider qu'aucune convocation ne pourra être faite dans la période comprise entre le 29 avril et le 13 mai.

Une autre circulaire fait connaître que les réservistes appelés à prendre part aux manœuvres d'automne seront convoqués du lundi 27 août au dimanche 23 septembre.

A cette occasion le ministre rappelle que les réservistes et les territoriaux ne doivent sous aucun prétexte être distraits de l'instruction pendant les périodes d'appel, et notamment à être soumis à des corvées, n'ayant aucun rapport avec le but à atteindre, qui est de préparer les réservistes au service de guerre.

Il prescrit à cet effet de les exercer à la marche dès leur arrivée au corps, c'est-à-dire après deux ou trois jours de mise en main, de commencer immédiatement le tir et de multiplier les exercices du service en campagne. En un mot, il veut que les périodes d'instruction soient dignes de ce nom, puisque aussi bien c'est leur seule raison d'être.

Classement des chevaux

Le ministre de la guerre vient de donner des instructions pour le classement annuel des chevaux et mulets susceptibles d'être requis à la mobilisation. Le classement aura lieu, comme les années précédentes, du 15 mai au 15 juin. Des affiches placardées dans les communes en temps utile feront connaître les itinéraires des diverses commissions de classement.

Afin de mettre en garde les propriétaires d'animaux contre les poursuites trop fréquentes dont ils sont l'objet au cours des opérations du classement, pour des infractions à la loi, souvent involontaires, nous croyons utile de leur rappeler qu'ils doivent :

1° Déclarer à la mairie tous les animaux

dont ils sont possesseurs, quels que soient leur âge ou leur taille ;

2° Présenter à la commission de classement, au lieu et à l'heure indiqués par les affiches, les animaux âgés de plus de 5 ans et qui n'ont pas été réformés dans les classements précédents. Ils ont, du reste, la faculté de présenter ces animaux dans une commune autre que celle où ils sont inscrits, sous la réserve de faire prévenir le président de la commission qui opère dans leur commune.

3° Enfin, produire pour tout animal antérieurement réformé, le certificat de réforme que la mairie de leur commune a dû leur délivrer, et qu'ils doivent réclamer, si la mairie a négligé de le leur envoyer.

Ces dispositions de la loi sont formelles. En s'y conformant, les propriétaires d'animaux éviteront des tracasseries et des ennuis toujours désagréables.

CAHORS

LENDEMAIN DE COMBAT

Une fois encore le parti républicain triomphe dans notre département.

Malgré la coalition de tous nos adversaires politiques, malgré certaines indécisions, le nom de M. Delport a été acclamé.

La presse républicaine a le devoir d'adresser, en cette heureuse circonstance, ses remerciements les plus chaleureux à ceux qui ont assuré, chez nous, la déroute de la réaction.

En présence du résultat magnifique obtenu, il ne nous convient pas d'attaquer de nouveau ceux qui, dans cette campagne, ont joint leurs efforts à ceux des cléricaux.

Il est un devoir après la victoire : c'est de ne pas reprocher leur défaite aux vaincus.

Il ne nous est pas permis cependant de ne pas relever une fois encore les insinuations intéressées de la *Petite Gironde*

La lutte que nous avons menée a été jusqu'au bout polie et courtoise.

Nous avons, comme c'était notre droit, discuté les mérites des candidats en présence et nous nous sommes nettement prononcés pour celui dont le passé républicain était un sûr garant de l'avenir.

Est-ce là mener une « campagne d'outrages, de mensonges et de calomnies » ? Est-ce faire là œuvre « d'insulteurs ».

Ceux qui le prétendent sont de mauvaise foi ou tiennent à tromper l'opinion publique.

On a déjà fait justice de leurs affirmations.

Tout entier à la joie de notre triomphe nous n'avons pas le loisir de nous arrêter à des attaques que nous avons conscience de ne pas mériter.

Ceci dit, nous croyons devoir affirmer que l'élection de dimanche est un triomphe à deux points de vue :

D'abord la cause républicaine est de nouveau victorieuse dans notre Quercy.

Ensuite M. Delport, par sa servabilité et son dévouement à ses compatriotes, tiendra dignement la place du regretté Talou.

L'élection sénatoriale du Lot

Voici le résultat de l'élection sénatoriale :

Electeurs inscrits.... 661
Votants..... 654
Bulletin blanc..... 1
Majorité absolue.... 327

Ont obtenu :

MM. Delport, répub. radical... 417 (élu)
Relhié, opportuniste..... 221
D^r Cassaignes, Dupas et divers..... 16

Soit **196 voix de majorité** pour M. Delport.

Notre pointage, que nous rappelons, donnait les chiffres suivants :

M. Delport 425 voix.
M. Relhié 236 voix.

On voit que ce pointage n'était pas précisément aussi fantaisiste que le prétendait le libraire-académicien du boulevard.

A LA PRÉFECTURE

Le résultat a été connu vers midi et deront aussitôt d'immenses acclamations s'élevèrent de tous côtés : Vive la République démocratique, vive le sénateur, vive M. Delport !

Pendant plusieurs minutes, l'enthousiasme est à son comble : les républicains font une ovation à l'élu qui, en proie à une violente émotion, remercie chaleureusement les amis qui le félicitent de son éclatant succès.

EN VILLE

Du dehors, également, arrivent des cris de joie et de triomphe.

Le spectacle est imposant. On sent que toute cette foule de républicains comprend combien est significatif le résultat.

La réaction, dit-on, de tous côtés, est à jamais écrasée dans notre département.

Quel que soit le masque dont elle s'affuble, maintenant, c'est fini ; elle ne se relèvera pas de cet échec.

Enfin, peu à peu, l'hôtel de la Préfecture se vide : chacun a hâte d'aller annoncer la bonne nouvelle aux amis.

Partout elle est accueillie avec des transports d'enthousiasme ; partout dans les hôtels, dans les cafés, on applaudit à ce brillant succès républicain.

AU CERCLE

C'est au cercle républicain qu'a eu lieu la plus belle manifestation.

Vers 3 heures un grand nombre d'amis sont réunis autour de M. Delport, qui reçoit de grandes marques de sympathie.

Mais le champagne est servi : l'heure des toasts est arrivée.

Sur le balcon du cercle pavoisé de drapeaux, on se groupe autour de la table d'honneur.

M. Coste, maire de Cahors prend le premier la parole, pour féliciter vivement le nouvel élu, et applaudir en même temps ce succès du parti radical. M. Linol, maire et conseiller général de Gourdon, prononce une excellente allocution où il dit que le résultat de cette élection est dû aux mérites, aux efforts constants de M. Delport, qui, de tout temps, a combattu avec énergie pour les idées républicaines.

M. Delport remercie en quelques paroles très applaudies ; il affirme qu'il sera toujours ce qu'il a été, un républicain désireux de voir accomplir les réformes et résolu à marcher toujours vers le progrès.

M. Guiraudies-Capdeville joint ses félicitations à celles de MM. Costes et Linol, et boit à l'union de tous les républicains.

En ce moment, M. Ernest Talou s'avance vers M. Delport avec une émotion partagée par tous les assistants ; au milieu du plus respectueux silence, il félicite M. Delport de son succès.

« Si, Monsieur le sénateur, quelque chose peut diminuer la grande douleur que j'éprouve par la mort de mon père, c'est de voir que c'est vous, son vieil ami, qui lui succédez. »

M. Delport très ému remercie le sympathique conseiller général de Saint-Géry, auquel il serre affectueusement la main, cependant que les spectateurs leur font une chaleureuse ovation.

La réunion est terminée : les groupes se reforment, et les conversations sont reprises. Mais c'est toujours de l'élection, de l'éclatant résultat dont on s'entretient.

Et c'est plaisir de voir la joie de tous ces républicains pour qui dimanche a été un des plus beaux jours, une des plus belles fêtes.

A la « Défense »

On m'a communiqué, hier, un article de la *Défense* dans lequel M. l'abbé Vignié prétend ou que je ne lis pas son journal ou que j'ai « menti effrontément » en affirmant que la *Croix-Défense* a soutenu M. Relhié. — M. Vignié avait déclaré naguère que j'étais un adversaire... disqualifié (!) avec lequel on ne polémiquait pas ! Il a changé d'avis ; me voilà réhabilité, Dieu soit loué ! je puis donc répondre !

Depuis un mois et demi ou deux mois, je ne reçois plus la *Défense* (bien que je fasse toujours à M. Vignié le service du *Journal du Lot*). C'est là une affirmation que le rédacteur de la *Croix* pourra faire contrôler par le jeu de ses bandes. — Ne recevant plus ce journal je n'avais l'occasion de le lire que très rarement et, si j'ai bonne mémoire, il me semble avoir lu, il y a 15 jours ou 3 semaines, un article de la *Défense* dans lequel on éreintait fortement M. Delport, tandis qu'on tendait sérieusement la perche à M. Relhié.

J'avais donc cru de très bonne foi que la *Défense*, de concert avec le *Quercinois*, journal conservateur, patronnait la candidature de M. Relhié.

C'est une erreur, paraît-il. Nous donnons acte à M. Vignié de sa protestation A. C.

LA JOIE DE M. GIRMA

Cet excellent M. Girma éprouve, après quelques jours de réflexion, le besoin de nous déclarer que nous « pouvons continuer » à nous payer sa tête.

Nous avons pensé que l'excès en tout est le défaut. M. Girma n'est pas de notre avis et il nous invite de si bonne grâce à ne pas le lâcher que nous ne pouvons moins faire que de déférer, de temps à autre, à son désir.

Nous obtiendrons un triple résultat : Le public sera content ; M. Girma nous affirme que nous ne saurions ni le « déso-bli-gner, ni lui causer de la peine » ; nous augmenterons le tirage du journal.

Tout sera donc pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Un nouveau dictionnaire

Le grand littérateur du boulevard Gambetta a trouvé que ses collègues de l'Académie française ne hâtaient pas assez la confection du Dictionnaire.

Dans un discours plein d'esprit il le leur a fait comprendre et il s'est retiré d'une assemblée qui n'était pas digne de lui.

Il a établi ses bureaux en face notre hôtel de ville et là, il s'occupe jour et nuit à doter le monde d'une œuvre qui lui vaudra la reconnaissance des générations à venir.

M. Gimar fait un dictionnaire.

L'amitié dont il nous honore nous permet de donner à nos lecteurs un avant goût de cet ouvrage appelé à révolutionner l'histoire littéraire de l'Humanité.

L'éminent maître commence par la définition du mot « académicien » et nous citons à peu près textuellement :

Un académicien est un libraire de province qui édite n'importe quoi et qui collectionne des cailloux ; c'est un apôtre du désintéressement et doit en toutes circonstances être l'adversaire des Juifs.

Il ne peut pas être étranger au pays qui l'a vu naître.

Il a la faculté d'être plaisant, comme l'âne de Lafontaine, mais jamais *plaisantin*.

Il ne doit appartenir à aucune secte sauf à celle dont il croit être le chef.

Son devoir est d'être méconnu de ses contemporains ; le véritable grand homme, en effet, est de vingt siècles en avant de son époque.

Il doit se présenter de temps à autre devant le suffrage universel et arriver, par désintéressement, 53^e sur 54 candidats.

M. Gimar ne nous en voudra certainement pas d'avoir poussé l'indiscrétion jusqu'à faire connaître à nos lecteurs un ouvrage encore à l'état embryonnaire. Quand notre ami aura terminé son œuvre nous la publierons en entier pourvu que cela, suivant son expression, ne lui fasse pas trop de la peine.

Il faut compter avec la modestie des grands hommes.

Mutation

M. Dutaut, sous-lieutenant de réserve au régiment d'infanterie de Cahors, passe au régiment de Toulouse.

Convocation

Les agriculteurs, les jardiniers, horticulteurs, sont convoqués pour le dimanche 1^{er} avril à 3 heures, dans une salle de la mairie, à l'effet de désigner les délégués pour l'Exposition de 1900.

Théâtre

Très prochainement, la troupe du Théâtre-Français de Toulouse (direction D. Vidal), donnera sur la scène de notre théâtre une représentation des « **Misérables** » de V. Hugo, pièce en 5 actes et 10 tableaux.

Procès de presse

Le procès intenté par l'abbé Fournié, curé de Pern, au « Rappel socialiste », viendra sur opposition à l'audience du 3 avril prochain.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 24 au 27 mars 1900

Naissances

Cammas Marguerite, aux Mayrins.
Peyroux Marie-Louise, au Mas de Monseu.

Décès

Deviers Jean, liquoriste, 77 ans, rue de la Liberté.
Vieillescazes Marie, veuve Laffargue, 66 ans, sans profession, rue Darnis, 3.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Tribunal correctionnel. — Audience du 24 mars; Louis Quercy, 31 ans, charpentier, né à Rabastens (Tarn), sans domicile fixe, ayant déjà subi dix-huit condamnations, est condamné à trois mois de prison pour mendicité et rébellion envers un agent de la force publique.

Pierre Bouysou, 51 ans, de Feyceilles, est poursuivi pour soustraction frauduleuse d'objets mobiliers, l'affaire est mise en délibéré et le prononcé du jugement renvoyé à huitaine.

Baptiste Hapcher, 36 ans, né à Laroquebrou (Cantal), et Félix Périé, 29 ans, né à Beaulieu (Corrèze), voituriers à la gare de Bretenoux, poursuivis pour contravention à la police des chemins de fer et coups et blessures, sont condamnés: Hapcher 100 fr. d'amende (loi Bérenger); Périé, 16 fr. et trois jours de prison, ce dernier avec la loi Bérenger pour la prison seulement, et solidairement aux dépens.

Jean Lagarrigue, 31 ans, cultivateur à Cajarc, 5 fr. d'amende pour vol de bois.

Marie Maisonnobe, veuve Sourzac, de Cornac, trois jours de prison (loi Bérenger) pour vol de poules.

C. R..., veuve M..., de Figeac, 300 fr. d'amende pour colportage d'allumettes de contrebande et confiscation de la marchandise saisie.

Le tribunal confirme ensuite le mandat de dépôt contre le nommé Pierre Chabanau, 50 ans, chaudronnier, né à Allanche (Cantal), poursuivi pour filouterie d'aliments.

Incendie. — Samedi, vers huit heures du soir, un commencement d'incendie s'est déclaré dans un local dépendant de la maison de M. Lacarrières, négociant, rue Baduel et habité par un chiffonnier. Le feu avait pris naissance dans un tas de chiffons. Aux cris d'alarme poussés par une voisine, de prompts secours ont été organisés et des dégâts plus considérables évités. L'agent de service Murat s'est grièvement blessé à la main droite en se renversant violemment contre les vitres d'une croisée.

Incendie. — Lundi matin, vers cinq heures, un incendie d'une grande violence, dont les causes sont encore inconnues, s'est déclaré dans une annexe de l'ancien palais de justice, servant actuellement de maison d'arrêt. La salle Saint-Fargeau, ainsi que la salle des répétitions de l'harmonie les Artisans réunis, qui se trouvaient dans cet immeuble, ont été complètement détruites. Les instruments n'ont pu être sauvés. Les pompiers ont pu maîtriser l'incendie et préserver les maisons voisines. Les dégâts sont importants et couverts par une assurance.

A cause de ce sinistre, le bal de charité qui devait se faire après-demain dans cette salle n'aura pas lieu. Par mesure de prudence, les détenus avaient été transférés à la mairie; on les a reconduits dans la matinée à la maison d'arrêt.

Bal de charité. — Dans sa dernière réunion, le comité d'organisation du bal de charité, du 3 février dernier a procédé à la distribution d'une somme de 1.200 francs aux œuvres de bienfaisance de notre ville. Il a attribué 660 francs au Bureau de bienfaisance, 200 fr. aux Petites Soeurs des pauvres, 80 fr. à l'orphelinat de la Sainte-Famille, 80 fr. au comité des Dames patronesses des enfants pauvres de l'école maternelle, 100 fr. à l'hospice et 80 fr. aux Dames de la Providence.

Ce magnifique résultat fait honneur à tous les organisateurs.

LACAPPELLE-MARIVAL. — Projet d'éclairage à l'électricité. — Tout récemment, la commune de Lacapelle-Marival a reçu de M. Mirat, directeur de la Société d'éclairage électrique du Haut-Quercy, la proposition d'être éclairée à l'électricité par prolongation du câble qui doit desservir l'établissement d'aliénés de Leyme. Aussitôt la municipalité de Lacapelle, acceptant en principe la proposition a délégué deux de ses membres, MM. Bianié et Coldeley, pour étudier cette question en détail, dans le plus bref délai possible.

Ces derniers, après une étude approfondie ont déposé des conclusions favorables au projet. La commune de Lacapelle ne tardera donc pas à posséder ce merveilleux éclairage qui aura à soutenir la comparaison avec l'éclairage par l'acétylène inauguré dans notre localité depuis déjà plusieurs mois.

Toutes nos félicitations à la municipalité qui, amie du progrès, après avoir doté notre ville de l'eau potable nécessaire, amélioré ses rues, embelli ses places, a songé à les inonder de lumière.

Arrondissement de Cahors

GOURDON. — Election sénatoriale. — La nouvelle de la belle victoire remportée dimanche dernier par le sympathique M. Delpont, a été connue ici vers une heure par une dépêche particulière. Elle a été apprise avec le plus grand plaisir par la population si franchement républicaine qui, d'ailleurs, n'avait jamais douté de l'éclatant succès obtenu, malgré toutes les manœuvres employées.

Le Cercle républicain démocratique a immédiatement arboré le drapeau national à son balcon, et une dépêche de félicitations a été aussitôt transmise par les soins du secrétaire, au nom de tous les membres, à l'heureux vainqueur.

St-GERMAIN. — Foire. — A cause du mauvais temps la foire de St-Germain a été de faible importance.

Les cours pratiqués aux divers foirails, bien faiblement garnis, étaient à peu près ceux des précédentes foires; hausse un peu sensible sur les bœufs. Cette longue période pluvieuse est, cette année-ci, sérieusement préjudiciable aux travaux agricoles.

VAYRAC. — Enseignement primaire. — Par arrêté préfectoral en date du 26 mars, M. Soulié, instituteur titulaire à la Gabie de la Poule (Haute-Vienne), est nommé instituteur adjoint à Vayrac en remplacement de M. Proupech, appelé à une autre destination.

BULLETIN FINANCIER

Sauf les chemins français sur lesquels le mouvement de hausse commencé dans la dernière séance a continué, toutes les autres valeurs ont plus ou moins baissé.

On a parlé pour justifier ces moins bonnes dispositions de la question des reports en liquidation Le 3 0/0 reste à 101.27 au lieu de 101.15 précédente clôture; le 3 1/2 0/0 revient à 102.97; l'Amortissable cote 100.20.

La Banque de France est à 4245.

Le Comptoir National d'Escompte clôture à 658. Le Crédit Foncier à 730.

Le Crédit Lyonnais sur lequel on a détaché un coupon de 20 fr. ferme à 1113; la Société Générale vaut 619.

Nos chemins s'avancent: le Lyon à 1905; le Midi à 1362, le Nord à 2325; l'Orléans à 1487. Le Suez recule à 3472.

L'Extérieure reste à 72.53; l'Italien à 94.25; le Russe 3 0/0 1891 à 87.30; le Turc D cote 22.95; la Banque ottomane 575.

Les actions Joltaia-Ricka sont à 132.

Bibliographie

Armée et Marine

Sommaire du n° 12

3, place du Théâtre Français, Paris.

Les ingénieurs d'artillerie (suite et fin). Fienry Ravarin, député du Rhône. — L'école militaire américaine de West-Point. M. Branger. — La guerre au Transvaal. M. B. — Notes et impressions sur l'armée anglaise: procédés d'instruction (suite et fin). Capitaine de Malleray. — En Espagne: transport sur route d'un matériel de siège (suite et fin) Obus à fumée épais-e. — La vitesse des bâtiments de combat. — A Toulon: l'hôtel de la préfecture maritime; l'Observatoire de la Marine; la darse Vauban; le 5° dépôt. — La station de la Manche et de la mer du Nord. — Les vieilles légendes du Raz de Sein. Georges Tondouze. — Un cuirassé unique en son genre. — Le gouvernail du Duplex. — Torpilleurs d'escadre au bassin. — 48 gravures et photographies.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France SOCIÉTÉ ANONYME FONDÉE EN 1864

CAPITAL: 160 MILLIONS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

Agence de Cahors, rue Fénélon, 8.

Dépôts de fonds à intérêts en compte ou à échéance fixe (taux des dépôts de 3 à 5 ans: 3 1/2 0/0, net d'impôt et de timbre; — Ordres de Bourse (France et étranger); — Souscriptions sans frais; — Vente aux guichets de valeurs livrées immédiatement (Obl. de Ch. de fer, Obl. a lots de la Ville de Paris et du Crédit Foncier, Bons à lots de l'Exposition de 1900, Bons Panama etc.); — Escompte et Encaissement de coupons; — Mise en règle de titres; — Avances sur titres; — Escompte et encaissement d'effets de commerce; — Garde de Titres; — Garantie contre le remboursement au pair et les risques de non-vérification des tirages; — Transports de fonds (France et Etranger); — Billets de crédit circulaires; — Lettres de crédit; — Renseignements; — Assurances; — Services de correspondant, etc.

LOCATION DE COMPARTIMENTS DE COFFRES-FORTS

Au siège central et dans plusieurs agences depuis 5 francs par mois; tarif décroissant en proportion de la durée et de la dimension.

Agence à l'intérieur de l'Exposition de 1900, 58 bureaux à Paris et dans la banlieue, 267 agences en Province, 1 agence à Londres, correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors:

- Chez M^{me} CASTELBOUX, buraliste, boulevard Gambetta.
- M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.
- Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.
- Mlle MOLINIÉ, buraliste, rue de la Mairie.
- M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.

Minerai de SOUFRE de BIABAUX

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatages liquides, composé à l'état naturel de Soufre natif, de Sulfate de chaux et de Schiste bitumineux

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la Gelée printanière et l'Oïdium; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la Chlorose et l'Anthracnose.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le Mildiou et le Black-Rot.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfates liquides et les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la marque LE VOLCAN

A CAHORS s'adresser à M. DESPRÉS, ingénieur, Agent général de la Compagnie.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR QUIDA

PREMIÈRE PARTIE

VII

LES SUITES D'UN DINER A RICHMOND

— Tu viens de dire que tu m'aiderais à tout prix, et, maintenant que je te demande cette malheureuse bagatelle, tu me traites comme si j'étais un gredin — gémit-il avec colère. — Le Séraphin te donnerait l'argent au premier mot... C'est ton orgueil... rien que ton orgueil. Il nous sied bien d'avoir de l'orgueil, à nous qui sommes des mendiants sans le sou!

— Si nous sommes des mendiants sans le sou, de quel droit irions-nous emprunter aux autres?

— Tu deviens tout à coup étonnamment scrupuleux!

Cecil haussa légèrement les épaules et recommença à fumer.

Il n'essaya pas de lui répondre par des arguments. Son caractère était trop indolent pour se défendre contre la calomnie, et son horreur des scènes était beaucoup plus grande que sa crainte de voir mal interpréter une de ses actions.

— Tu agis comme une brute avec moi!

continua le jeune homme, dont la colère gémissante et amère allait presque jusqu'aux larmes comme celle d'une femme. — Tu prétends ne pouvoir rien me refuser, et dès que je te demande la plus petite chose, tu changes de ton et tu me parles comme si j'étais le plus grand vaurien de la terre. Tu me laisserais aller à tous les diables demain, plutôt que de faire plier ton orgueil pour me sauver... Tu vis comme un duc et tu ne t'inquiètes pas si je n'irai pas mourir dans une prison pour dettes?... Tu ne sais que te vanter de ton honneur quand il s'agit de te dispenser d'aider un pauvre diable, et si je me coupais la gorge aujourd'hui, tu ne ferais que hausser les épaules et que ricaner de ma mort au club en faisant quelques plaisanteries ramassées dans tes maudits romans français.

— Mélodramatique et très inexact? — murmura Bertie.

L'ingratitude de son frère envers lui le touchait effectivement très peu; il n'était pas porté à faire grand cas de ce qui lui était dû, autant par insouciance que par générosité; mais l'absence chez son frère de ce nerf sensitif, délicat, intangible, indescriptible, que les hommes appellent l'Honneur, absence qui ne l'avait jamais frappé si vivement qu'elle le frappait ce matin-là, le troubla, le suprita et le bouleversa.

Il n'y a pas de science qui puisse suppléer à cette lacune dans le tempérament créé sans cela; on peut lui en enseigner une contrefaçon, mais se ne sera jamais une réalité.

— Mon petit, tu es monté et tu ne sais pas

ce que tu dis, commença-t-il très doucement quelques moments plus tard, en se penchant pour regarder le jeune homme dans le blanc des yeux. — Ne te laisse pas abattre à cause de cela; tu t'en tireras, n'aies pas peur. Ecoute-moi, va t'en trouver Royal et dis-lui tout, franchement. Je le connais mieux que toi; il sera furieux pendant une seconde, mais il vendrait les bois et les pierres de la propriété pour l'amour de toi; il voudra te voir sortir de là sain et sauf. Mais rappelle-toi bien une chose, dis-lui tout. Pas de demi-mesures, pas de demi-confidences, dis-lui le mauvais comme le pire et demande lui de t'aider. Tu ne reviendras pas sans l'avoir obtenu.

Berkeley écoutait en évitant de rencontrer les yeux de son frère; la rougeur de son visage s'était encore accrue.

— Fais ce que je te dis, — reprit Cecil toujours avec beaucoup de douceur. — Dis-lui, si tu veux, que c'est en imitant mes extravagances que tu en es arrivé là; tu peux être sûr qu'il aura pitié de toi alors.

Un sourire un peu triste effleura ses lèvres en prononçant ces derniers mots, mais il ne dura pas et il ajouta:

— M'entends-tu, et iras-tu?

— Si tu le veux... oui.

— Tu me donnes ta parole, alors?

— Ma parole!

Il y avait une certaine impatience dans cette réponse, une vivacité fiévreuse dans la manière dont il consentait, qui auraient pu faire croire que se consentement était plutôt un moyen d'é luder l'insistance de son frère qu'un

sincère engagement de suivre le conseil qu'il lui donnait; son visage conservait toujours cette expression plus sombre, plus méchante, plus provocante, qui lui enlevait toute sa jeunesse et laissait à sa place une ombre fâcheuse.

Il se leva d'un brusque mouvement, les cheveux épars, les vêtements en désordre, les yeux injectés de sang, le regard enflammé par le manque de sommeil et la surexcitation.

Tout cela formait un étrange contraste avec la perfection distinguée de la toilette de Cecil et la langueur calme de son attitude.

Berkeley était très jeune et n'était pas encore façonné à la vie et acclimé à la ruine comme l'était son frère aîné.

Il le regarda avec une certaine envie impatiente, l'envie d'un très jeune homme pour un homme du monde.

— Je te demande pardon de te tenir si longtemps levé, Bertie, — dit-il d'une voix étranglée. — Adieu.

— Mon cher enfant, tu aurais beaucoup mieux fait de venir avec le café. Ne sois donc pas impatient, l'impatience ne sert à rien, et c'est un défaut de bien mauvais goût.

Il parlait légèrement, placidement, d'abord parce que c'était autant dans sa nature qu'il était de respirer, et aussi parce qu'il se sentait le cœur gros d'être obligé de renvoyer son frère sans l'aider, bien qu'il fût convaincu que le plan qu'il lui avait fait adopter le servirait plus efficacement que tout pour arriver à ses fins.

(A suivre).

LES CHAINES D'OR

PAR M. A. FLEMING

XIX

DÉCLARATION

— Soyez polie, Rose. Si vous vous le rappelez, je vous ai dit une fois déjà que je vous aimais beaucoup, et, dans ce cas, il est tout naturel que je m'intéresse à votre bonheur. Pourquoi l'épousez-vous ?

— Par amour, dit Rose avec dépit.

— Je n'en crois rien. Pardonnez-moi de vous contredire, ma chère Rose ; mais je n'en crois rien. C'est un très joli et très aimable garçon, et il a un million. Mais je ne crois pas que vous l'aimiez.

— Ne le croyez pas, alors, si cela vous fait plaisir ; je me soucie fort peu de ce que vous croyez ou de ce que vous ne croyez pas, dit Rose en regardant devant elle les lèvres pinçées.

— Je ne crois pas ceci davantage. A quoi bon me dire de telles choses ?

— Avez-vous l'intention de ne me dire que des impertinences, monsieur ? s'écria Rose furieuse. Laissez-moi immédiatement. Ramenez-moi avec les autres. Oh ! si papa était ici vous

n'oseriez pas me parler ainsi. Monsieur Stanford, laissez-moi ; je vous déteste.

Stanford lui entourait en effet la taille de son bras et la regardait de ses grands yeux noirs et hardis.

Que pouvait Rose ?... cette folle Rose malade d'amour ?

Elle ne le haïssait pas et elle éclata en sanglots.

— Asseyez-vous Rose, dit-il doucement, en l'entraînant sur un petit monticule de mousse au pied d'un arbre. Asseyez-vous, et ne pleurez pas, ma mignonne ; vous aurez les yeux rouges et le nez gonflé et vous ne serez plus du tout jolie ! Ne pleurez plus.

Stanford avait trouvé le meilleur des arguments.

Rose s'essuya les yeux, mais sans consentir à le regarder.

— Vous voilà raisonnable ! Maintenant je ne vous contredirai plus. Vous aimez M. La Touche et vous me haïssez. Cela vous satisfait-il ?

— Retournons vers les autres, dit Rose sèchement en se levant. Je ne vois pas où vous voulez en venir avec un tel discours ; seulement je sais que vous m'insultez.

— Vous trouvez-vous vraiment insultée ? fit-il en souriant.

— Laissez-moi ! cria Rose, des larmes de colère jaillissant de nouveau de ses yeux. Laissez-moi, vous dis-je. Vous n'avez pas le droit de me tourmenter ainsi.

Il la saisit dans ses bras et la couvrit de baisers.

— Rose... Rose... ma bien-aimée !... Vous m'aimez, n'est-ce pas ? Ma chère petite Rose, je ne veux pas vous laisser épouser Jules La Touche ou n'importe qui.

Il la laissa juste à temps.

— Rose !... Rose !... criait Kate de sa voix claire.

— Nous voici ! répondit Stanford, car Rose était incapable de trouver une parole.

Deux minutes après, ils étaient en face de Kate et de La Touche.

La figure de Stanford était aussi sereine que le ciel sans nuage, mais Rose avait l'air aussi confus et aussi coupable qu'elle l'était en réalité.

Elle n'osait lever les yeux ni sur Kate ni sur son fiancé, et, instinctivement, elle se cramponnait au bras de Stanford.

— On dirait que tu conspirais ; préparais-tu un assassinat ? dit Kate. Tu en a tout l'air.

— Nous étions sur un terrain très tendre, dit Stanford avec le plus beau calme. Vous n'y trouvez pas à redire, n'est-ce pas M. La Touche, je me démetts en votre faveur. Venez Kate.

La journée s'écoula sans que Rose et Reginald échangeassent une parole.

Rose était très soumise, très calme. C'est à peine si elle dit un mot de toute l'après-midi au malheureux Jules.

Au dîner, elle n'ouvrit la bouche que pour manger, et de toute la soirée elle fut extraordinairement tranquille.

Elle se retira dans un coin avec son crochet sans vouloir prendre du café, et jusqu'à l'heu-

re du coucher elle se refusa à toute conversation.

Elle monta lentement et avec solennité de cet air soumis, si implacable chez elle et souhaita le bonsoir à tout le monde sans regarder personne.

Evelyne, qui partageait la chambre de Grâce, resta ce soir-là très longtemps sur un tabouret devant le feu, les yeux rêveurs fixés sur la flamme.

Grâce, assise près d'elle, et brossant ses long cheveux, la regardait en silence.

Enfin Evelyne releva la tête.

— C'est étrange de penser qu'elle va se marier ?

— Qui ?

— Rose... je ne peux m'y faire. Kate, c'est tout naturel ; longtemps avant son arrivée, on savait qu'elle devait se marier ; mais Rose ! je ne peux y croire.

— Je le savais depuis longtemps, dit Grâce ; elle me l'a dit le jour même de son retour d'Ottawa. Je suis heureuse qu'elle fasse un si bon mariage.

— J'aime beaucoup M. La Touche, mais il paraît trop raisonnable pour Rose.

— On aime généralement à épouser une personne d'un caractère tout à fait contraire au sien ; cependant Rose devient extraordinairement tranquille. Elle n'a pas dit un mot de toute la soirée.

— Nous serons bien isolées au mois de juin, ne trouves-tu pas ? demanda Evelyne en soupirant. Kate ira en Angleterre, Rose à Ottawa, ton frère à Montréal, et peut-être que papa reprendra la mer. Il ne restera que toi et moi à la maison. (A suivre.)

PIANOS ET MUSIQUE A. DENAU

65, Boulevard Gambetta, Cahors.

Comptoir de Musique de 10,000 morceaux. — Pianos des meilleurs facteurs. — Lutherie. — Fouritures pour fanfares. — Location de Pianos, à partir de 8 fr. par mois. — Accords. — Réparations.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors

ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI AURA LIEU A PARIS EN JUILLET PROCHAIN

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

Société anonyme de la MODE ILLUSTRÉE Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND 16 PAGES IN-4° PARAIT TOUTES LES SEMAINES AVEC UNE GRAVURE COLORIÉE SUR CHAQUE NUMÉRO

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des travaux d'agrément a augmenté, à partir du 1^{er} avril 1897, son format et le nombre de pages. Elle donne, sans augmentation de prix : 1^o Quatre pages de plus. 2^o Une gravure coloriée sur la première page de chaque numéro. 3^o Les romans illustrés peuvent être reliés à part.

Les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants ; elle offre en plus à ses abonnés 24 patrons découpés sur différentes tailles à choisir sur 250 modèles de tous genres.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. —

4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de M. l'Administrateur rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi s'abonner dans tous les bureaux de poste et dans toutes les librairies des départements.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Fêtes de Pâques 1900

Extension de la durée de validité des Billets Aller et Retour

A l'occasion des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans rendra valables jusqu'au jeudi 26 avril inclus les coupons de retour des Billets d'Aller et Retour à prix réduits, qui seront délivrés, aux conditions de son Tarif spécial G. V. n^o 2, pendant la période du Samedi 7 au mercredi 25 avril inclus.

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le Tarif précité, lorsqu'elle expirera après le 26 avril.

Fêtes de Pâques à Madrid

A l'occasion des Cérémonies de la Semaine Sainte et des Fêtes de Pâques, la Compagnie d'Orléans, d'accord avec les Compagnies du Midi de la France et du Nord de l'Espagne, délivrera, du 4 au 14 Avril 1900, au départ des gares de Paris, Orléans, le Mans, Tours, Poitiers, Saïcaize, Bourges, Châteauroux, Moulins (Allier), Gaonac, Montluçon, Limoges et Clermont-Ferrand, des billets d'aller et retour de 1^{re} classe pour Madrid, au prix réduit et uniforme de 200 francs, avec faculté d'arrêt : en France, à Bordeaux, à Bayonne et à Hendaye ; et, en Espagne, à tous les points du parcours.

Ces billets sont valables pendant 20 jours, à partir du jour du départ, et donneront aux voyageurs la faculté de prendre les trains de luxe Sud-Express, à la condition de payer en outre du prix ci-dessus, le supplément complet, c'est-à-dire 50 % du prix des billets à plein tarif.

Billets de libre circulation

POUR LES PLAGES DE BRETAGNE

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans délivre à titre d'essai, pendant la saison d'été de 1898, jusqu'au 31 Octobre 1898, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour baignades et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit :

1^o Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de Savenay, 1^{re} classe 100 fr. ; 2^o classe 75 fr.

2^o Pour toute gare du réseau située à plus de

500 kilomètres de Savenay. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres, 1^{re} classe de 0 fr. 1344 ; 2^o classe de 0 fr. 09072.

Billets — Les billets d'abonnement pour baignades et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit :

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du Croisic et de Guérande à Châteaolain et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarenez) ;

Le 2^o, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares ;

Le 3^o, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour baignades et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours ; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 Novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03, sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^o ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^o ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours. Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^o classe 122 fr. 50 c.

Billets de famille, à prix réduits, de ou pour Paris à l'occasion des vacances de Pâques.

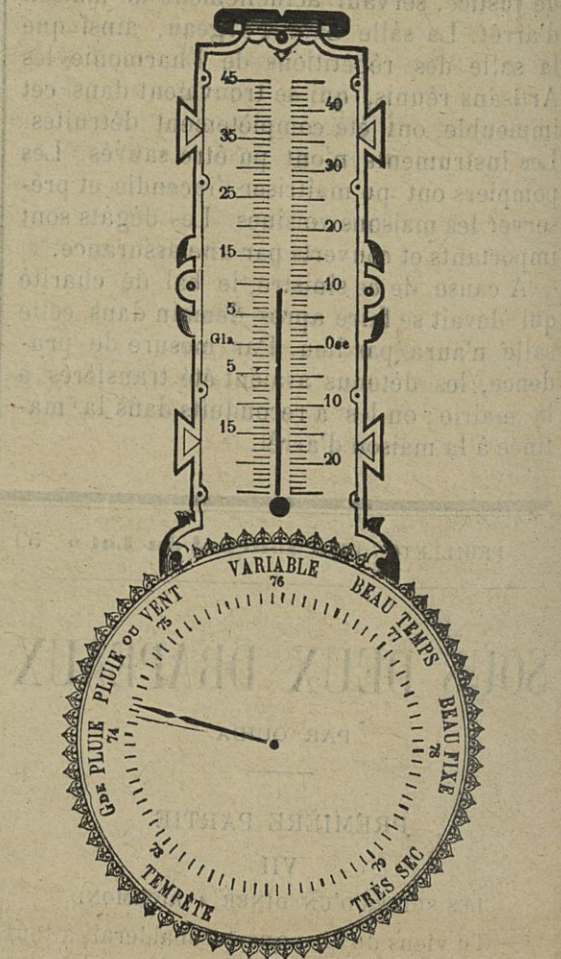
En vue de faciliter les déplacements pendant les vacances de Pâques, la Compagnie d'Orléans vient de soumettre à l'Administration Supérieure la proposition d'émettre, du 7 au 16 avril prochain, des billets d'aller et retour de famille en 1^{re}, 2^o et 3^o classes au

départ de Paris pour toute gare du réseau située à 125 kilomètres au moins et réciproquement aux conditions suivantes.

Réduction de 50 0/0 sur le double du prix des billets simples pour chaque personne en sus de deux ; autrement dit, le prix du billet de famille, aller et retour, s'obtenant en ajoutant au prix de quatre billets simples le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux ; l'itinéraire peut ne pas être le même à l'aller qu'au retour, et les domestiques ont la faculté de prendre place dans une autre classe de voiture ou même dans un autre train que la famille.

Arrêt facultatif dans toutes les gares du parcours.

Durée de validité d'un mois, non compris le jour du départ, sans que cette durée puisse dépasser le 16 mai.



Baro-Thermomètre. Température minima du jour : 1. Id. maxima de la veille : 10. Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 0.

PRIME MUSICALE

Pour les lecteurs du Journal du Lot Ceux de nos lecteurs qui découperont l'avis ci-dessus et l'envieront accompagné de 20 centimes en timbres à M. Rosoor-Delattre éditeur et imprimeur de musique à Tourcoing (Nord), recevront, par retour du courrier, un morceau de musique de ses éditions. Indiquer si l'on désire : valse, polka, mazurka, gavotte, quadrille, morceau de genre, à 2 ou 4 mains, piano et chant, piano et violon, piano et violoncelle. Tous morceaux à grand succès des meilleurs auteurs modernes.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.